



## Frais de bail payer intégralement

Par **nelnely57**, le **03/12/2013** à **13:41**

le huissier de justice qui gère mon logement que j'occupe depuis le 1 mai 2013 m'a fait payer la totalité des frais de bail.

est-ce normal ,est il dans son droit?

merci de me répondre assez rapidement j'ai rendez-vous avec lui pour le bail samedi (et oui depuis 7 mois je suis en attente de mon bail)

merci

Par **Philp34**, le **03/12/2013** à **17:11**

Si je puis vous être utile....

Bonjour,

Oui. Les frais de bail qui représentent le montant d'un mois du loyer sont à la charge de preneur de la chose louée.

Par contre, si un état des lieux a été réalisé par constat d'huissier et sous certaines conditions le coût représentant ces honoraires-là sont à charge en partie égale entre le bailleur et le locataire.

Salutations.